



DU 29 JUIN AU 20 JUILLET 2023



Interruption estivale !
A très bientôt, en septembre !

ZOOM

Planification écologique : le Gouvernement dévoile ses orientations

Le **Comité du financement de la transition écologique** et le **Conseil National de la Transition Écologique (CNTE)** se sont réunis le 12 juillet dernier. À cette occasion, le Gouvernement a dressé "un point d'étape sur les travaux de planification écologique" et leurs financements en 2024.

Dès l'an prochain, **7 Mds € supplémentaires seront engagés pour financer la transition écologique**. Le futur Projet de Loi de Finances (PLF) 2024 en précisera le périmètre. **La Première ministre, Élisabeth Borne**, a également annoncé un relèvement du budget du dispositif MaPrimeRénov à hauteur de 4 Mds€, une enveloppe de **100 Mds€ sur 5 ans destinée à la décarbonation de l'industrie et une augmentation de 1 Md€ de celle dédiée aux mobilités**. Par ailleurs, dès 2024, près d'un milliard d'euros sera consacré à la biodiversité. "Au total, l'engagement cumulé de tous devrait permettre en 2024 **d'augmenter notre investissement en faveur de la transition écologique de 60 Mds €**. Nous serons ainsi en ligne avec les recommandations du **rapport de Jean Pisani-Ferry et de Selma Mahfouz***", a déclaré Elisabeth Borne, la Première ministre. L'effort de financement devrait être porté pour moitié par les entreprises, un quart par les ménages et un quart par les collectivités. À elle seule, la décarbonation des 50 sites industriels les plus émetteurs représente 12 % de l'effort total.

Ce même jour, **Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires** a présenté un **plan de planification écologique**, dont le **Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE)** a publié une synthèse.

📄 Téléchargez la **synthèse « Mieux agir – La planification écologique » / SGPE** (source : <https://www.gouvernement.fr>)

📄 * cf. **La presse lue par le SERCE du 1er au 31 mai 2023**

Il doit permettre à la France de réduire ses émissions nettes de GES de 55 % entre 1990 et 2030 (soit une réduction brute de 50 % et un effort de réduction de 4 à 5 % par an). Pour la première fois, **ces engagements sont exprimés en carbone économisé (MtéCO₂)**. Il établit qu'il va falloir "réussir à faire davantage en 7 ans que ce que nous avons fait ces 33 dernières années" pour limiter les émissions à 270 MtéCO₂ en 2030 (en baisse de 138 MtéCO₂ par rapport à 2022). Le plan se décline en 52 actions et repose principalement (à 63 %) sur des "solutions matures", puis à parts égales sur des changements de comportements et sur les innovations.

Le suivi des actions mises en oeuvre sera réalisé par une commission spéciale du CNTE. La territorialisation de la planification écologique sera conduite dans le cadre de **COP régionales**. Des objectifs régionaux seront définis et des stratégies régionales seront négociées entre les Régions et les collectivités.

Le ministre a également annoncé le lancement des **consultations relatives à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC3), la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB), et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** d'ici fin septembre. Concernant cette dernière, deux points de blocage ont été identifiés : la production d'énergie décarbonée et un déséquilibre entre l'offre et la demande pour la biomasse.

> Les Echos – 12/07/23 - AEF – le Monde - 13/07/23

ÉCONOMIE

Le 3 juillet dernier, le **ministère de la Transition écologique** a dévoilé les **200 nouveaux projets lauréats du Fonds vert**, qui recevront **une aide de 63,5 M€**. Plus de 13 500 dossiers ont été transmis depuis le lancement du dispositif. Parmi eux, **41% concernent des projets de rénovation énergétique des bâtiments, et 37% des projets d'éclairage public**, devançant largement les autres thématiques. **Le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe Béchu** a également rappelé la **pérennisation du Fonds Vert**, qui devrait être doté de 2,5 Mds€ en 2024.

📄 Consultez le **dossier de presse** (source : <https://www.ecologie.gouv.fr>)

> www.banquedesterritoires.fr – 3/07/2023

D'après le **rapport annuel sur les finances locales**, publié par la **Cour des Comptes**, en 2022, les collectivités territoriales ont été dans "**une situation financière très favorable, comme le montre l'évolution de leur épargne, de leurs dépenses d'investissement et de leur endettement.**" Un constat partagé pour l'ensemble des collectivités (communes et EPCI, départements, régions), malgré des disparités parfois grandes au sein d'une même catégorie. **L'épargne brute des collectivités a progressé de 5,7% en 2022** (43,8 Mds €). Elle constitue la principale source de financement des investissements qui sont restés orientés à la hausse de 6,8 % (68 Mds€). Parallèlement, l'endettement financier des collectivités (186 Mds€) a continué à baisser en 2022, pour représenter 4,3 années d'épargne brute (5,3 années en 2016). Celui-ci reste d'autant plus limité, que les collectivités ont une trésorerie élevée (60 Mds€), relève la Cour des Comptes. Pour celle-ci, cette bonne santé, tient principalement au remplacement d'impôts locaux par le produit de ressources nationales qui a dopé leurs recettes. L'an passé, le produit de la TVA affecté aux collectivités et à leurs groupements, s'est ainsi élevé à 40,9 Mds€, soit une hausse de 3,5 Mds€ (+ 9,2%). Jugeant cette politique de compensation trop avantageuse, elle recommande une participation accrue de leur part à la maîtrise des dépenses publiques, tout en soulignant leur rôle attendu dans "**la réalisation des investissements nécessaires à la transition écologique.**"

Téléchargez le **rapport de la Cour des Comptes** « "Les finances publiques locales 2023"(Fasc. 1) (source : <https://www.ccomptes.fr>)

> territorial.zepros.fr – 5/07/23 - www.banquedesterritoires.fr – 4/07/23

A l'occasion de l'**Assemblée générale de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**, le **ministre de l'Économie, Bruno Le Maire** a proposé de "**se donner 7 ans**", de 2024 à 2030, pour "**basculer progressivement de la fiscalité brune, avec des avantages fiscaux sur le GNR, à une fiscalité verte en étalant la suppression des 900 M€ d'avantages fiscaux sur ces sept années, en prévoyant des compensations**" et en regardant avec la profession comment **mettre à disposition une offre de carburants alternatifs**, toujours très restreinte actuellement. Une conférence "**entre les acteurs du biocarburant et les secteurs concernés par ce relèvement progressif des tarifs réduits d'accise**" devrait être organisée à l'automne, pour envisager une transition qui devra être "**progressive, accompagnée et équitable**".

> www.lemoniteur.fr – 29/06/23



SOCIAL

En septembre prochain, le **Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)** ouvrira l'**École des transitions écologiques** et l'**École de l'Énergie**. L'enseignement est ouvert aux étudiants, aux professionnels en reconversion, aux employés ou personnes en recherche d'emploi. La pédagogie reposera sur l'**acquisition de compétences pratiques**, mêlant présentiel et/ou distanciel, en étroite collaboration avec le milieu professionnel et des enseignants-chercheurs des laboratoires du Cnam. L'École de l'énergie abordera les questions liées à la production, au transport et aux enjeux économiques, juridiques et géopolitiques du secteur énergétique. Ces formations (initiales et continues) permettront également l'acquisition de **compétences en matière de décarbonation**, quel que soit le secteur envisagé (industrie, bâtiment, mobilités). L'École des transitions écologiques est une réponse aux métiers porteurs d'emplois (santé, mobilité décarbonée, rénovation des bâtiments, logistique, tech, matériaux, prospective et culture). Elle se donne pour objectif de préparer aux **métiers d'avenir** (data scientists, développeurs de logiciels, ingénieurs en intelligence artificielle, chargés de RSE et designers en économie circulaire) et aux **métiers "verts"** (assainissement, traitement des déchets, distribution de l'eau et de l'énergie, industrie verte...), en permettant aux professionnels de mieux prendre en compte les problématiques écologiques. Dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, chacun pourra élaborer un parcours de formation adapté à ses besoins. Les deux écoles proposent une très grande variété de parcours de formation, **du niveau bac+1 jusqu'au diplôme d'ingénieur, en passant par des licences et des masters, ainsi que des certificats.**

> www.environnement-magazine.fr – 7/07/23

Un **rapport d'information**, présenté le 20 juin dernier par les **députés Thomas Cazenave (Renaissance) et Hendrik Davi (LFI - Nupes)** au **Comité d'Évaluation et de Contrôle (CEC) des politiques publiques** souligne que l'**écosystème de l'orientation demeure un "maquis"** entre les nombreux acteurs publics, dont les régions "**frustrées dans leurs nouvelles compétences**", et l'offre privée qui "**surfe sur l'anxiété des élèves**". Un constat déjà relevé par un précédent rapport datant de 2020. Les rapporteurs préconisent donc de "**porter une nouvelle ambition pour la refondation de notre service public d'orientation**" à travers une dizaine de propositions. Ils estiment nécessaire de "**se doter d'une politique nationale de l'orientation en définissant des objectifs précis, des moyens et des missions clarifiées pour chacun des acteurs**". Ils proposent de créer "**un délégué interministériel à l'orientation chargé de la mise en œuvre de la politique publique en lien avec les régions**". Ils préconisent également de "**garantir l'effectivité des 54 heures auxquelles tous les élèves ont droit dans tous les établissements, par l'inscription dans les emplois du temps des lycées et la prise en compte dans la dotation horaire globale des établissements**". Autre piste : "**la labellisation des intervenants extérieurs au sein des établissements afin de s'assurer de la qualité des interventions**". Ils voudraient aussi engager une réflexion sur l'offre de formation, avec "**la mise en place d'une cartographie des filières en tension**".

Téléchargez le **rapport d'information du 20 juin 2023** (source : <https://www.assemblee-nationale.fr>)

> www.banquedesterritoires.fr – 30/06/23



ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Le 13 juillet dernier, **Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique** a indiqué qu'**une consultation nationale sur la "maîtrise énergétique" se déroulerait de la mi-juillet à la mi-septembre** pour recueillir l'avis de la population à propos de l'usage de l'**éclairage public et des vitrines**. Les questions porteront sur une éventuelle baisse de l'intensité de l'éclairage public, l'extinction des lumières ou encore la possibilité d'éteindre avant 1h les vitrines.

> [AEF – 13/07/23](http://AEF-13/07/23) – Le Monde - 12/07/23



Le Ministère de la Transition Énergétique a présenté **deux nouveaux outils de planification à l'attention des collectivités**, pour **accélérer le déploiement des énergies renouvelables (EnR)** dans les territoires. Dans **un guide**, elles pourront retrouver une définition des zones d'accélération pour le développement des EnR, le calendrier associé, ainsi que différents dispositifs utiles pour accélérer les démarches. Parallèlement, **l'Ademe** a réalisé **des fiches de synthèse** qui illustrent la variété des énergies renouvelables à développer, en soulignant leurs intérêts (en termes de revenus fiscaux, d'emplois, d'économies...), les enjeux et perspectives de développement pour chaque filière. Chiffres clés et indicateurs économiques, retours d'expérience, déroulé d'un projet, sont également brièvement rappelés. Le rôle de l'élu est évoqué et un argumentaire permet d'identifier les préjugés ou sujets polémiques liés à chaque technologie. Depuis début juin, **le Cerema** propose également un **portail cartographique**, interactif et en libre accès qui permet d'identifier rapidement, de manière détaillée à l'aide de calques, **les potentiels solaire (par ex. au sol, en ombrières, en toiture), éolien, géothermique et de biogaz**, à la maille d'une ville, sur tout le territoire métropolitain. Les installations existantes ou en développement sont également recensées ainsi que les zones de protection environnementale (biotopes, réserves naturelles, zones Natura 2000, etc.).

🔗 Consultez le [Guide "Planification des EnR"](#) / [Les fiches de l'Ademe](#) (sources : <https://www.ecologie.gouv.fr> et <https://librairie.ademe.fr>)

> [Enerpresse – www.actu-environnement.com – 18/07/23](#)

Le ministère de la Transition énergétique a lancé une **double consultation sur le dispositif des CEE**. Le premier volet, ouvert jusqu'au 27 juillet 2023, concerne un éventuel **renforcement des obligations "de 50 % durant l'année 2025, à la fin de la 5^{ème} période, afin d'inciter les acteurs à s'engager davantage dans les opérations d'économies d'énergie en perspective de la 6^{ème} période."** Le ministère propose de relever l'objectif de 400 TWhc pour l'année 2025. Le second volet de la consultation, ouvert jusqu'au 29 septembre, porte sur la **définition de la 6^{ème} période** (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030) : *"durée, nature, niveau de l'obligation et part dédiée à la précarité énergétique, conditions de vérification de la détention par les obligés des certificats (réconciliation), modalités..."*. La consultation aborde également le renforcement de la lutte contre la fraude et la simplification de la mise en œuvre des contrôles.

🔗 Téléchargez le [document de la consultation](#) (source : <https://www.ecologie.gouv.fr>)

> [www.lemoniteur.fr – www.actu-environnement.com – 17/07/23 – Contexte – 18/07/23](#)

Après une forte progression des **raccordements d'entreprises au réseau fibré** en 2021 (+37 %) et 2022 (+ 55%), le rythme a largement décliné en 2023, à 15%. D'après le **baromètre 2023 Infranum/Covage, 41 % des entreprises ne seraient toujours pas raccordées à la fibre optique** et n'envisageraient pas de migrer vers cette technologie à court ou moyen termes. Parmi les motifs invoqués : le coût des offres pros (58%) devance la méconnaissance de leur éligibilité (33%) et *"le manque de confiance dans les opérateurs"* (24% en 2023, vs 10 % en 2022). Parallèlement, l'étude souligne la **méconnaissance des entreprises sur l'arrêt du réseau cuivre**. Parmi les 158 communes concernées par la fermeture du cuivre dès 2024 (*"le lot 1"* selon la désignation d'Orange), on dénombre 40 078 entreprises, dont **à peine la moitié déclarent être informées sur l'arrêt du cuivre**. Plus d'un cinquième d'entre elles (21%) estiment que la fibre ne propose pas d'offre adaptée à leurs besoins. Une moyenne qui masque des chiffres encore moins bons chez les TPE et qui confirme les remontées terrain soulignant le manque d'offres adaptées aux besoins des commerçants, professions libérales ou encore des Sdis et gendarmeries.

🔗 Consultez le [Baromètre 2023 « La fibre en entreprise »](#) (source : <https://infranum.fr>)

> [Les Echos – Le Figaro – 4/07/23](#)

Selon le principe du "name & shame", **l'ARCEP, le régulateur des télécoms** a publié **la liste des réseaux en fibre optique les plus accidentogènes**. Cet indicateur a vocation à être publié chaque trimestre. Etabli entre novembre et avril dernier, en analysant environ 90 réseaux, il repose sur deux critères : le **taux d'échec au raccordement** (l'opérateur ne parvient pas à connecter le client) et le **nombre de pannes** (les coupures, qui une fois le client raccordé sont intervenues au cours du mois écoulé). À l'échelle nationale, **le taux d'échec peut atteindre jusqu'à 30 % dans les pires cas**, obligeant par la suite l'opérateur à une seconde intervention au domicile. Côté clients, **le taux de panne oscille entre 0 % et 5 %**. Près de 2% des lignes exploitées sur le territoire sont affectées par un nombre d'incidents significativement plus élevé que la moyenne nationale, avec des taux de pannes de 10 à 50 fois supérieur. Au rang des *"mauvais élèves"* figurent trois opérateurs d'infrastructures, chargés du déploiement et de la maintenance des réseaux : **Altitude ; XpFibre, filiale d'Altice (SFR) et Free Infrastructure**. Les échecs au raccordement affectent particulièrement l'Ile-de-France (notamment le département de l'Essonne), la Normandie, l'Alsace Lorraine et le quart Sud-Est.

🔗 Consultez les [données de l'Observatoire sur la qualité des réseaux de fibre optique / ARCEP - juillet 2023](#) (source : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees>)

> [Les Echos – 6/07/23 - www.banquedesterritoires.fr – 29/06/23 – www.lagazettedescommunes.com – 5/07/23](#)

À l'occasion du **2^{ème} Comité ministériel consacré aux Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m)** qui s'est tenu le 10 juillet, **Jean-Luc Moudenc et Anne-Marie Jean** qui ont coordonné les travaux, ont présenté **25 propositions** pour faciliter la mise en œuvre de ces dispositifs. Elles seront examinées cet été par le gouvernement. À cette occasion, **le ministre, Christophe Béchu** a tenu à rappeler la réglementation et les échéances. Désormais, **la désignation « Zones à Faible Émission (ZFE) » ne s'appliquera plus qu'aux 5 agglomérations** (Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg et Rouen) dont les seuils de pollution ont été dépassés durant 3 des 5 cinq dernières années. De ce fait, elles devront donc restreindre l'accès à leur territoire aux véhicules Crit'air3 en 2025. Par souci de clarification, les **37 agglomérations de plus de 150 000 habitants** concernées par l'application des lois LOM de 2019 et Climat et résilience de 2021, relèvent désormais d'une nouvelle catégorie : **les territoires de vigilance**. Ces agglomérations, si elles ne dépassent pas les seuils de pollution et si elles n'ont pas déjà mis en place une ZFE, ne seront pas obligées d'interdire les Crit'air 3 au 1^{er} janvier 2025. En revanche elles devront instaurer à cette date un zonage, dans lequel seront interdits les véhicules immatriculés avant le 31 décembre 1996 (non classés), a indiqué le ministre de la Transition écologique. Les agglomérations dans lesquelles des ZFE ont été instaurées et dont la qualité de l'air s'est améliorée (Reims, Grenoble, Montpellier, Nice, Saint-Étienne et Toulouse) peuvent donc, *"en l'état du droit"*, arrêter le calendrier d'interdictions progressif qu'elles s'étaient fixé, sauf si les élus locaux souhaitent aller plus loin que ces obligations légales.

> [www.lemoniteur.fr – www.banquedesterritoires.fr – Enerpresse - 10/07/23](#)

Pour sécuriser ses approvisionnements en électricité, **la SNCF vient de créer une filiale, SNCF Renouvelables**, dédiée à la production d'énergie solaire. Pour le groupe, premier consommateur d'électricité de France, l'enjeu est d'importance puisqu'il prévoit de doubler le trafic ferroviaire d'ici 2030. Dans un premier temps, la filiale devra **mobiliser 1 000 ha, dispersés sur une trentaine de sites** afin d'installer des **panneaux photovoltaïques en toitures (gares) et en ombrières (parkings)**. L'objectif est de **produire 1000 MWc, soit 10 à 20 % des besoins en électricité de la SNCF**. À partir de 2030, si la technologie est mature, le déploiement pourrait s'étendre au long des voies. A terme, en visant l'autosuffisance énergétique, la SNCF s'attend à des gains financiers qui pourraient alors être réinvestis pour l'entretien du réseau.

> [www.usinenouvelle.com – 6/07/23 – Le Figaro – 7/07/23 – Enerpresse – 10/07/23](#)



EN RÉGIONS

Auvergne Rhône Alpes. La start up **Rosi Solar**, spécialisée dans le **recyclage des panneaux photovoltaïques** a ouvert en avril dernier **une usine à La Mure (38)**. En partenariat avec le **réseau de collecte et de transport DEEE, Envie 2E Aquitaine**, elle a été sélectionnée en 2021 par **l'éco-organisme Soren** pour assurer le recyclage d'une partie des panneaux photovoltaïques français, durant 5 ans. D'ici la fin de l'année, elle compte engranger près de 100 000 panneaux photovoltaïques. Si un panneau photovoltaïque est principalement composé de verre (à 75 %) et de polymères, les métaux et minéraux (cuivre ; argent ; silicium) représentent l'essentiel de sa valeur. Pionnière, Rosi Solar est la seule au monde à savoir récupérer l'intégralité des composants (argent et cuivre) et 90 % du silicium, grâce à un procédé innovant à base de pyrolyse. Ceux-ci sont ensuite vendus à des industriels européens. Les polymères restent quant à eux très difficiles à extraire.

> Industries et Technologies – juin 2023

EN EUROPE

La Banque Publique d'Investissement (BEI) augmentera de 50 % ses fonds réservés aux projets REPowerEU, à hauteur de 45 Mds€ (vs 30 Mds€, initialement annoncés en octobre dernier). Ils visent à mettre un terme à la dépendance de l'Europe aux importations d'énergies fossiles. La BEI prévoit d'élargir les secteurs éligibles pour **encourager l'innovation en matière de décarbonation dans les secteurs industriels et soutenir les investissements liés à l'extraction, la transformation et le recyclage des matières premières critiques**. Elle juge que ce financement supplémentaire *"devrait susciter in fine des investissements dépassant les 150 Mds € en faveur des secteurs ciblés."*

> Enerpresse – 17/07/23

Strasbourg. Le 11 juillet, le **Parlement européen a adopté la révision de la Directive sur l'Efficacité énergétique (DEE ou EED III)**. Désormais c'est au Conseil des ministres de l'Énergie de l'Union européenne de valider le texte avant son adoption. Ce texte, présenté en 2021 dans le cadre du **paquet "Fit-for-55"** et renforcé l'année suivante par le **plan RePowerEU**, prévoit de **réduire respectivement les consommations européennes d'énergie primaire et finale de 42,5 % et de 40 % d'ici à 2030** (par rapport à 2007). Pour comparaison, la directive EED II actuellement en vigueur, fixe une réduction 32,5 %, pour l'une et/ou l'autre, à la même échéance. Dans le cadre du compromis conclu le 10 mars dernier avec le Conseil européen, **la réduction globale s'élève à 11,7 % par rapport à 2020** (la Commission européenne préconisait 13 %), avec **des objectifs fixés à l'échelle des États membres : réduction des consommations d'énergie d'au moins 1,5 %/an jusqu'en 2025, puis d'au moins 1,9 % jusqu'en 2030** (vs 0,8 % à l'heure actuelle). Les eurodéputés ont insisté sur l'exemplarité du secteur public. *"Les États membres devront également veiller à ce qu'au moins 3 % des bâtiments publics soient rénovés chaque année pour devenir des bâtiments à énergie quasi nulle ou à émission zéro."*

> Enerpresse - 17/07/2023

DANS LE MONDE

Depuis 5 ans, le marché des métaux de la transition énergétique a doublé de taille, pour atteindre 320 Mds\$. Développement de la mobilité électrique et accélération de la décarbonation au niveau international ont fait exploser la demande de métaux. **La consommation de lithium a triplé entre 2017 et 2022, celle de cobalt a augmenté de 70 %**, indique le dernier **rapport publié par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)**. Depuis 2 ans, conscients des enjeux, nombre d'États se sont dotés d'une stratégie d'approvisionnement et les investissements dans l'extraction minière ont augmenté de 30 % en 2022 (à hauteur de 40 Mds \$), après une hausse de 20 % en 2021. *"Si tous les projets en cours de développement arrivent à maturité, nous pourrions couvrir en 2030 près de 75 % des besoins mondiaux en métaux pour atteindre les objectifs de neutralité carbone"*, a détaillé **Fatih Birol, Directeur de l'AIE**. Tout en saluant l'effort réalisé, il insiste sur l'absolue nécessité d'ouvrir de nouvelles mines. L'AIE s'inquiète surtout de l'absence de diversification des approvisionnements. *"En 3 ans, la part des trois premiers producteurs est restée la même, voire a augmenté pour le nickel et le cobalt."* La Chine détient 97 % du marché du raffinage des aimants permanents sur lesquels repose le fonctionnement des éoliennes et des moteurs électriques. Elle concentre aussi la moitié des projets d'usines de lithium et l'Indonésie 90 % des futures raffineries de nickel. Parmi les autres points de vigilance, l'agence souligne également qu'en raison de la baisse de la teneur en minerai, il faut de plus en plus d'énergie au secteur minier pour l'extraire, de sorte que les émissions de GES du secteur restent élevées. Quant à la consommation d'eau, elle a doublé entre 2018 et 2021, alors que nombre de gisements d'ampleur se situent en zone désertique, comme en Amérique du Sud par exemple.

Téléchargez le **rapport de l'AIE "Critical minerals - market review 2023"** (source : <https://www.iea.org/reports>)

D'après les projections de l'AIE, **la consommation de cuivre** devrait s'élever à minima à plus de 17 Mt en 2050 (vs 5,7 Mt en 2022) pour les seuls besoins liés au développement de la production d'énergie bas carbone. En tenant compte des autres usages (construction, automobile), **la demande globale de cuivre devrait quasiment doubler, pour atteindre 40 Mt / an d'ici 2050**. *"Nous anticipons une très forte croissance de la demande dans les décennies qui viennent, explique Tae-Yoon Kim, analyste à l'AIE, car le cuivre est utilisé dans toute une palette de technologies qui va des turbines d'éoliennes aux réseaux d'électricité"*. Le manque de projets d'investissements fait craindre à l'agence une pénurie à moyen terme, surtout si l'économie chinoise redémarre.

> Les Echos – 11 et 12/07/23 – Enerpresse – 13/07/23



NOMINATIONS

- **Joël Ellen**, Secrétaire fédéral en charge de l'emploi et de la formation professionnelle à la FNSCBA- CGT, a été désigné **Président de Constructys**, pour deux ans. Il succède à Richard Langlet (FNTP).
- **Patrick Martin**, succède à Geoffroy Roux de Bézieux à la **présidence du MEDEF**.
- **Jean-Pierre Paseri**, Ingénieur diplômé de l'ESTP, Directeur général Europ d'Eurovia depuis 2020, a été élu **Président de Routes de France**, le 6 juillet dernier. Il succède à Bernard Sala.
- **Sylvain Waserman**, 55 ans, ingénieur télécoms, ancien député Modem du Bas-Rhin, a été officiellement nommé à la **présidence de l'Ademe**.

> AEF – 5/07/23 – Contexte – 7/07/23 - www.lemoniteur.fr – 12/07/23 - Enerpresse – 18/07/23

